

TRAVAIL DES FEMMES

ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELS

DR. BRIGITTE VAN DEN ABBEELE

JDV 9,10 ET 11 MAI 2005 REIMS

INTRODUCTION

Les années soixante-dix représentent un tournant important quant au regard porté sur le travail des femmes. Ce changement est dû à différents facteurs. Tout d'abord, la croissance économique de la décennie précédente entraîne une forte expansion de la consommation et une demande accrue en main-d'oeuvre. Un nombre important de travailleuses indépendantes se reconvertit dans le salariat, de même que les femmes au foyer entrent massivement sur le marché du travail. Cet attrait exercé par le salariat se répercute sur le taux d'activité féminin.

Dans le même temps, le mouvement féministe dénonce l'oppression des femmes par les hommes et introduit une rupture dans l'acception traditionnelle du concept de «travail», en mettant au coeur des débats le travail domestique dans l'analyse du travail des femmes. La conjonction de ces trois phénomènes : croissance économique, entrée massive des femmes dans le salariat et mouvement féministe, contribue à faire émerger le travail des femmes comme objet sociologique.

Les progrès de l'insertion des femmes sur le marché du travail sont indéniables mais des inégalités demeurent et de nouvelles sont apparues.

ASPECTS SOCIO-CULTURELS ET ECONOMIQUES DU TRAVAIL DES FEMMES

1. LES RÔLES DANS LES FAMILLES

1.1 Répartition des emplois du temps des hommes et des femmes dans un couple.

1.1.1 En fonction de l'activité des personnes

Les activités centrées sur la "vie domestique" sont traditionnellement attribuées aux femmes, ce phénomène persiste, malgré le développement du nombre de couples bi actifs.

Malgré l'apparition des "papas poules", il n'y a pas de modification sensible du comportement des hommes en ce qui concerne le temps consacré au soins des enfants. Les hommes consacrent en moyenne 11 minutes à ces occupations en 1999 contre 10 minutes en 1986 (le constat est équivalent pour les femmes qui consacrent en moyenne 38 minutes par jour à ce type d'activité).

Source : Insee Enquêtes emploi du temps 1986 et 1999.

Regards sur la parité

1.1.2 En fonction du nombre d'enfants (dans un couple bi actif à plein temps)

Le temps consacré au travail professionnel par les hommes augmente avec le nombre d'enfants à partir du second alors que dans le même temps l'activité professionnelle des femmes se réduit quand leur activité domestique augmente.

Le temps consacré au travail domestique par les femmes est en moyenne de 2 h 54 contre 1 h 12 pour les hommes quand le couple n'a pas d'enfant (cet écart va croissant avec les deux premiers enfants).

Source : Insee [Economie et statistiques n° 352-353, 2002](#)

Il existe une relation entre l'offre de mode de garde et l'emploi des mères de jeunes enfants. Les pays offrant un système de garde accessible financièrement et de qualité sont ceux dans lesquels les mères de jeunes enfants sont le mieux insérées sur le marché du travail.

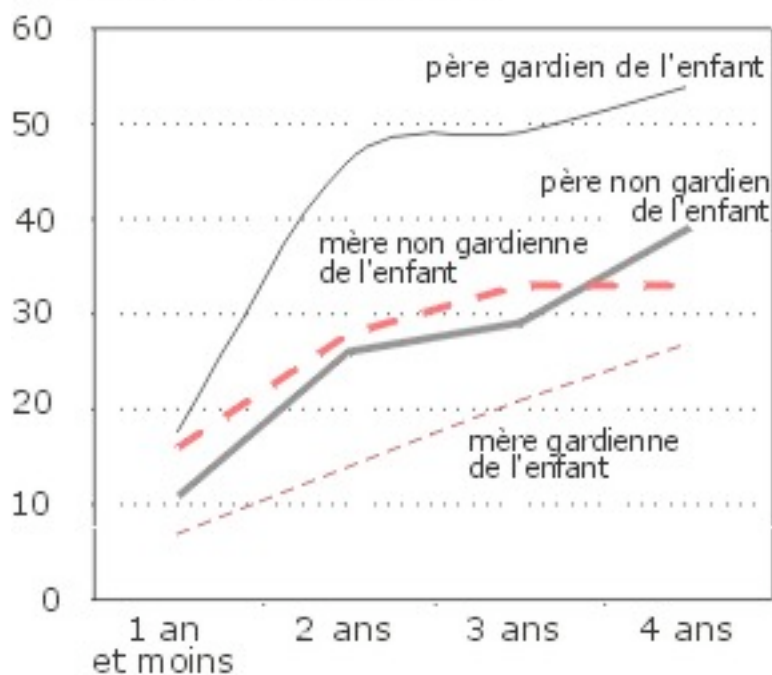
Les modalités d'application du congé parental (directive européenne de 1996) varient fortement d'un pays à l'autre. Le congé parental en France est trop long, mal rémunéré, défavorable aux tâches parentales et constitue un frein à l'insertion des mères sur le marché du travail.

1.2. Enfants et nouvelle union

La répartition des enfants entre le père et la mère

Remise en couple et garde de l'enfant

Proportion de remises en couple



Champ : personnes ayant rompu leur union après avoir eu un enfant.

Source : enquête « étude de l'histoire familiale » 1999, Insee

Les mères sont le plus souvent à la tête d'une famille monoparentale : 84 % des enfants vivant dans ce type de famille vivent avec leur mère et 16 % avec leur père. La situation est moins contrastée pour les enfants vivant dans une famille recomposée : 37 % des enfants vivent avec leur père, 63 % avec leur mère.

En effet, refaire sa vie de couple est moins rapide et moins fréquent pour les mères: 4 ans après la séparation, 44 % des pères, qu'ils aient ou non la garde de leur enfant, ont constitué un nouveau couple, contre seulement 28 % des mères.

En outre, les pères qui ont la garde de leur enfant en 1999 se sont remis plus vite en couple que les autres pères : 4 ans après la séparation, c'est le cas de 54 % d'entre eux contre 39 %. La situation est inverse pour les mères : celles qui ont la garde de

l'enfant restent plus souvent seules que les autres mères (27 % contre 33 %).

Le plus souvent, les pères ayant la garde de leur enfant en 1999 l'avaient déjà au moment de la remise en couple et donc probablement au moment de la rupture d'union. Seuls 6 % des enfants vivant avec leur père au sein d'une famille recomposée y sont arrivés après la remise en couple, comme pour les mères.

Source : [Insee première n° 901, 2003](#)

2. EMPLOI ET ACTIVITE

2.1. Le taux d'activité féminin et masculin

Les femmes sont minoritaires parmi la population active totale. Elles représentent 46% des actifs.

Le taux d'activité des femmes de 15 à 64 ans a augmenté de 23,1 % entre 1975 et 2003.

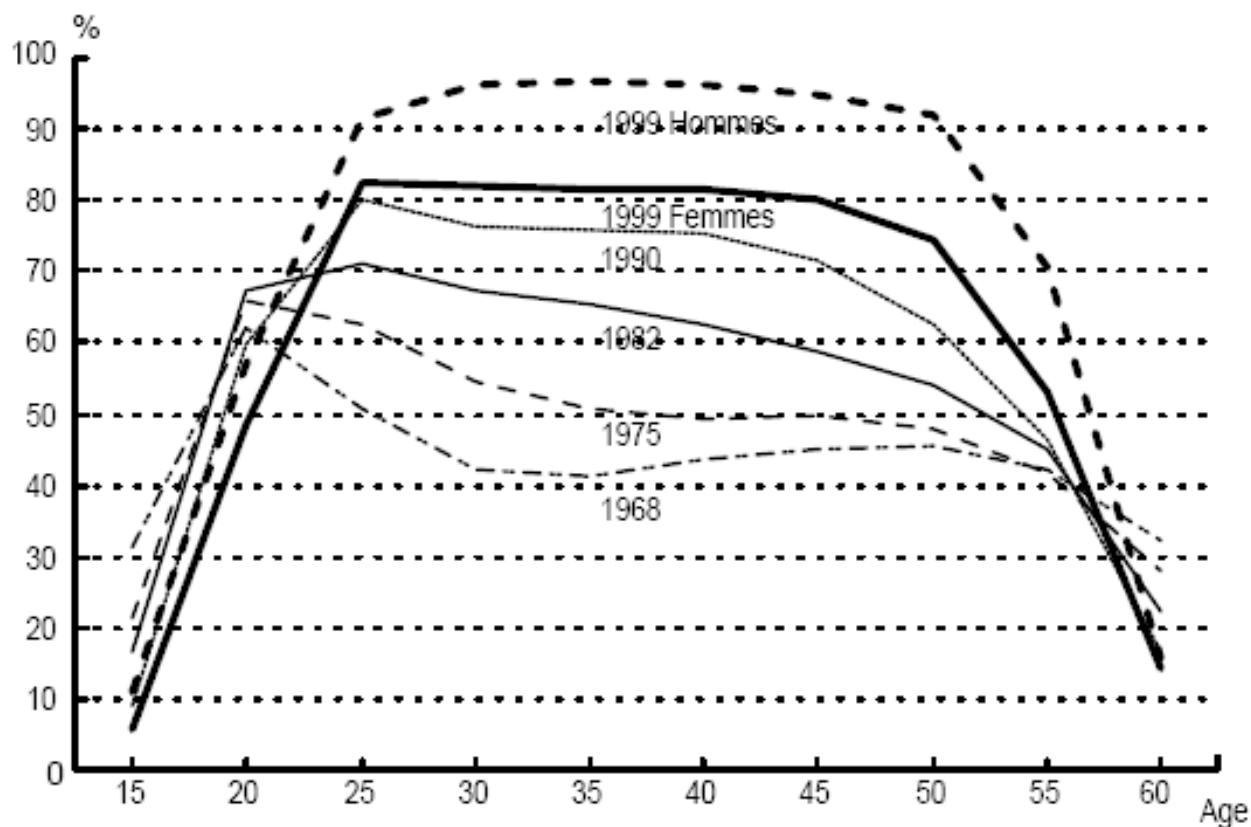
Même si le taux d'activité de l'ensemble des femmes a progressé, on constate une baisse du taux d'activité entre 15 ans et 24 ans (il passe de 45,5% en 1975 à 30,1% en 2003).

Entre 1975 et 2003, les taux d'activité des hommes et des femmes se rapprochent à tous les âges. En 1975, une différence de 31 points séparait les taux d'activité des hommes et des femmes (entre 15 ans et 64 ans). En 2003, cette différence n'était plus que de 11,7 points.

Source : Insee, Enquêtes sur l'emploi dans Regards sur la parité – Edition 2004

2.2. Les carrières féminines

Taux d'activité des hommes en 1999 et des femmes depuis 1968



Note : L'axe des abscisses représente les âges quinquennaux (le point 20 ans correspond à la tranche des 20-25 ans, le point 25 ans à celle des 25-30 ans, etc), tandis que l'axe des ordonnées fournit les taux d'activité. La courbe relie donc les taux d'activité des différentes tranches d'âge.

Source : Insee, recensement de la population, in [Insee Première n° 749, nov. 2000](#).

INSEE

En 1975, le taux d'activité des femmes âgées de 35 à 44 ans était d'environ 50 %.

En 1975, sur 100 femmes âgées de 35 à 39 ans, 50,6 étaient actives (en emploi ou au chômage), 49,4 entre 40 et 44 ans et

49,9 entre 45 et 49 ans. On peut donc dire qu'à peu près une femme sur deux âgée de 35 à 45 ans était active en 1975.

En 1982, c'était les femmes âgées de 25 à 29 ans (nées entre 1953 et 1957) qui avaient le plus fort taux d'activité.

Le graphique est construit à partir de taux d'activité quinquennaux artificiellement reliés entre eux. C'est donc le point pour l'âge de 25 ans qui indique le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 29 ans. Ce taux est de 71,1 %. C'est le plus élevé pour les femmes recensées en 1982.

Pour le recensement de 1968, on observe des taux d'activité plus faibles à partir de 25 ans puis une reprise de cette activité après 40 ans.

Dans les années 60/70, nombre de femmes avaient une activité discontinuée : elles s'arrêtaient de travailler quand elles avaient des enfants, puis retravaillaient quand ceux-ci étaient grands. D'où la forme de la courbe : un taux d'activité qui augmente d'abord avec l'âge, puis diminue avec l'arrivée d'enfants, avant de reprendre pour diminuer à nouveau à partir de 50 ou 55 ans.

Aux recensements suivants, ce phénomène disparaît : à partir de 30 ans, le taux d'activité des femmes diminue lorsque leur âge augmente.

Le taux d'activité est d'autant plus faible que l'âge des femmes est élevé. Mais ces taux d'activité sont toutefois plus élevés qu'auparavant (plus on avance dans le temps plus la partie centrale de la courbe est haute). Et leur baisse est de plus en plus lente :

- en 1968, la baisse entre 20-24 ans et 35-39 ans est de plus de 20 points,
- en 1999, la baisse du taux d'activité entre 25-29 ans et 40-44 ans est de moins de 1 point.

Au recensement de 1999, le profil d'activité des femmes est quasiment le même que celui des hommes. La proportion de

femmes qui deviennent inactives au cours de leur carrière est de plus en plus faible

Les femmes ont maintenant une activité continue, tout comme les hommes : leur taux d'activité n'enregistre plus qu'une baisse très faible pendant la période centrale de la vie active. Toutefois, si leur trajectoire professionnelle a perdu de sa spécificité, leur taux d'activité reste inférieur à celui des hommes.

Le taux global d'activité désigne la proportion d'actifs (actifs occupés + chômeurs) dans la population totale.

Le taux d'activité des hommes désigne la proportion d'actifs dans la population masculine totale.

Le taux d'activité des femmes désigne la proportion d'actives dans la population féminine totale.

2.3. Activité selon la situation familiale et le nombre d'enfants en 2003

75,1 % des femmes vivant en couple ont une activité, certaines étaient au chômage et d'autres en emploi.

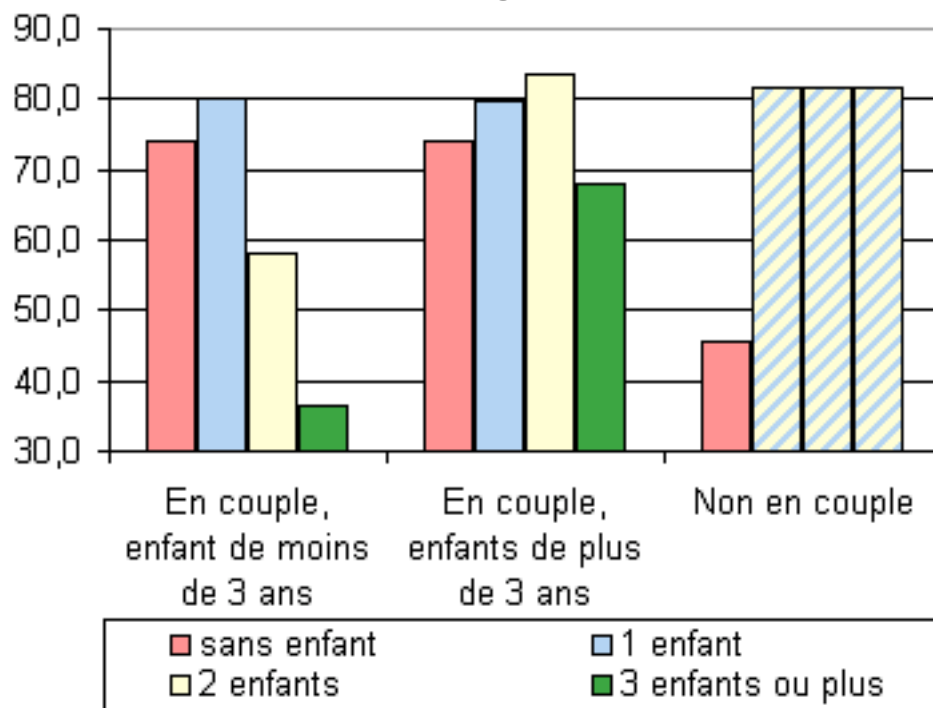
Source : Insee, Enquêtes emploi, in Regards sur la parité – Edition 2004

Le taux d'activité des femmes et des hommes sans enfant est, qu'ils vivent en couple ou pas, toujours inférieur à celui des femmes et des hommes avec ou sans enfant. Le taux d'activité des femmes et des hommes avec enfant est donc supérieur à celui des femmes ou des hommes sans enfant.

Avoir deux enfants ou plus affecte plus l'activité des femmes que celle des hommes :

voir activité des femmes en fonction de leur situation familiale, de l'âge et du nombre d'enfants.

Taux d'activité (en %) des femmes en fonction de leur situation familiale, de l'âge et du nombre d'enfants



Notes :

Trois situations sont distinguées : les femmes vivant en couple, ayant au moins 1 enfant de moins de 3 ans ; les femmes vivant en couple, ayant des enfants de 3 ans ou plus ; les femmes ne vivant pas en couple. Pour chacune de ces situations, on a rappelé le taux d'activité des femmes sans enfant, puis indiqué le taux d'activité avec 1 enfant, 2 enfants, et 3 enfants ou plus. Pour les femmes qui ne sont pas en couple, ces informations n'étant pas disponibles, on indique le taux d'activité lorsqu'il y a 1 enfant ou plus.

Le taux d'activité des femmes est plus élevé lorsqu'elles ont 1 enfant que lorsqu'elles n'en ont pas, quelle que soit leur situation familiale.

Par contre, en couple, ce taux diminue dès le deuxième enfant lorsque l'un deux au moins a moins de 3 ans. Lorsque les enfants sont plus âgés, c'est à partir du troisième enfant seulement que le taux d'activité diminue.

Sur le graphique, on constate effectivement une progression du taux d'activité dans les trois situations distinguées, au moins jusqu'au 1er enfant.

2.4. Activité et socioprofessionnelle du conjoint

77,2 % des femmes vivant en couple avec un agriculteur sont actives.

C'est parmi les femmes ayant un conjoint exerçant une profession libérale qu'on trouve le moins d'actives occupées. 53,4% des femmes ayant un conjoint exerçant une profession libérale ont un emploi.

Les femmes ayant un conjoint salarié sont plus souvent au chômage que les autres.

Les femmes ayant un conjoint salarié sont plus souvent au chômage que les autres (plus de 5%).

Le taux d'inactivité des femmes ayant un conjoint ouvrier est plus élevé que celui des femmes vivant avec un cadre.

Les femmes ayant un conjoint cadre ou profession intellectuelle ont cependant un taux d'inactivité plus élevé que la moyenne

Source : Insee, Enquêtes emploi 2003, in Regards sur la parité.

2.5. Structure socioprofessionnelle

2.5.1 Actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2003

Femmes (en milliers)	Hommes (en milliers)
Agriculteurs	238.....
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	506.....
441.....	1 038.....
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 193.....
2 271.....	Professions intermédiaires
2 682.....	2 980.....
Employés	5 389.....
1 627.....	Ouvriers
1 134.....	4 940.....
Total*	11 099.....
13 386.....	

* Y compris catégorie socioprofessionnelle indéterminée.

Note : Résultats en moyenne annuelle

Source : Insee, Enquête emploi de 2003, in [Regards sur la parité - Edition 2004](#)



Il y avait 5 389 000 employées en 2003 (en moyenne annuelle).

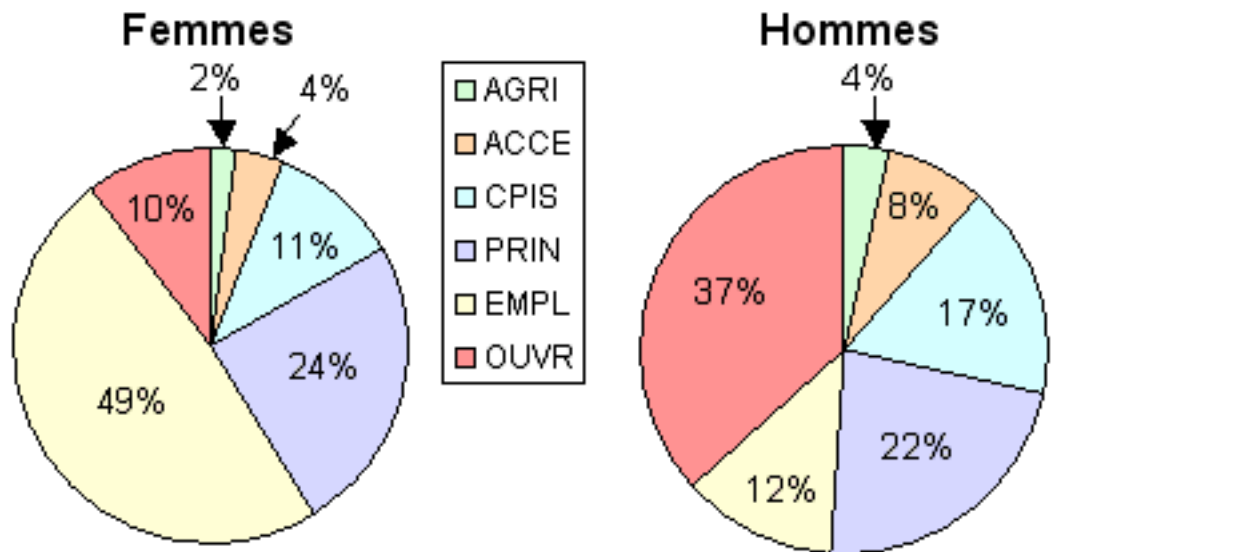
En 2003, près d'une femme active occupée sur deux était une employée.

Les femmes représentent 76,8 % des employés, 47,4 % des professions intermédiaires, 34,4 % des cadres et professions

intellectuelles supérieures, 31,9 % des agriculteurs, 29,8 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprises et que 18,7 % des ouvriers.

2.5.2 Structure socioprofessionnelle des hommes et des femmes

Répartition des actifs occupés selon leur catégorie socioprofessionnelle en 2003 (moyenne annuelle)



Légende

AGRI : Agriculteurs intermédiaires

EMPL : Employés et chefs d'entreprise

OUVR : Ouvriers

intellectuelles supérieures

PRIN : Professions

ACCE : Artisans, commerçants

CPIS : Cadres et professions

Une différence majeure distingue les femmes et les hommes :

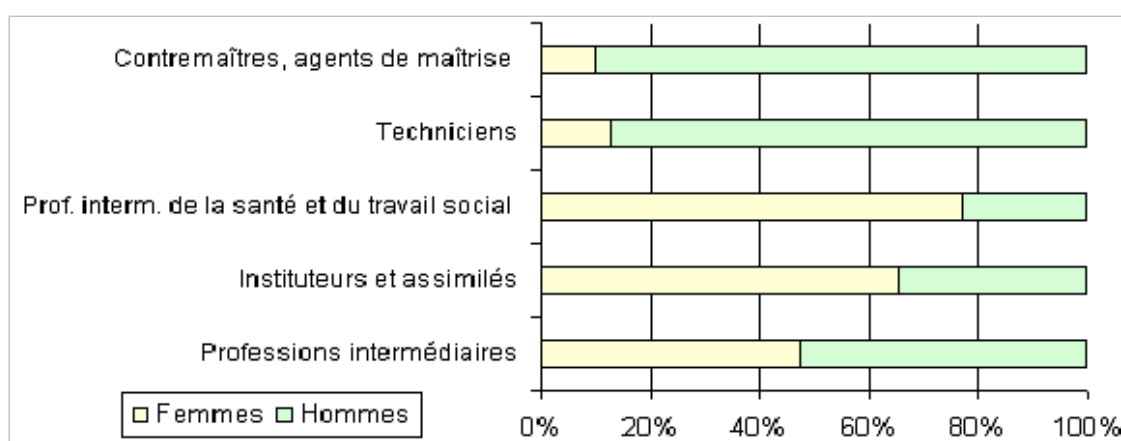
- près de la moitié des femmes sont des employées (proportion quatre fois plus élevée que chez les hommes),
- plus d'un tiers des hommes sont des ouvriers (proportion plus de trois fois plus élevée que chez les femmes).

Par ailleurs, les hommes appartiennent plus souvent que les femmes aux catégories: agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises (deux fois plus souvent), cadres et professions intellectuelles supérieures (1,5 fois plus souvent).

2.5.3 Structure professionnelle : des catégories hétérogènes

Il existe d'importantes différences entre femmes et hommes au sein des professions intermédiaires.

Structure par sexe des professions intermédiaires en 2003

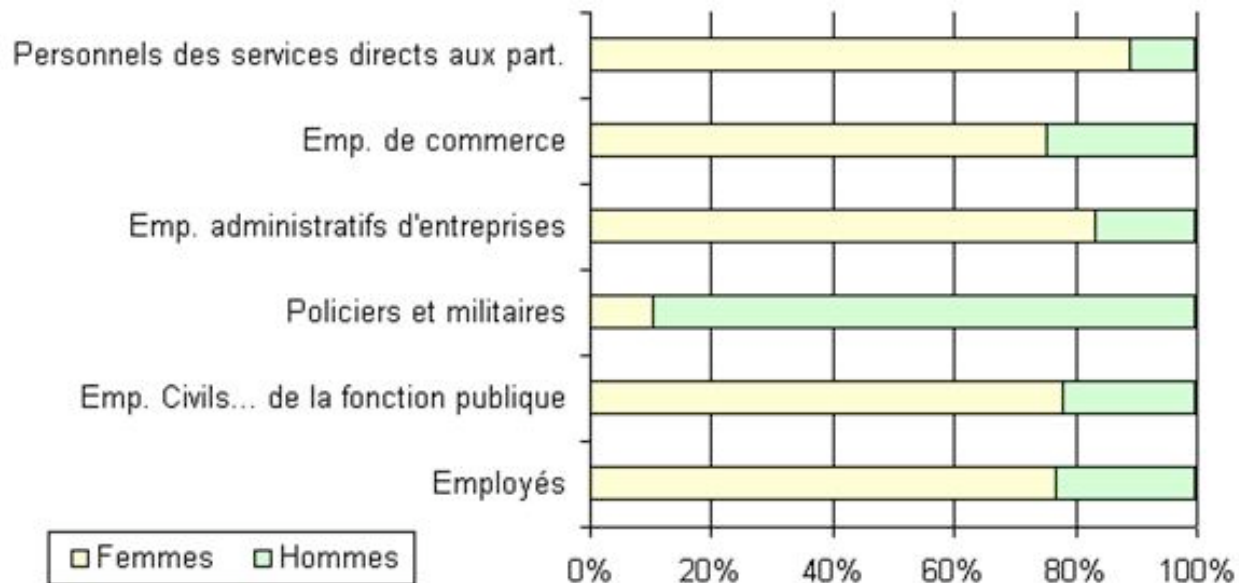


Note : La catégorie "professions intermédiaires" est le regroupement de toutes celles qui la précèdent sur le graphique (la catégorie "clergé, religieux" n'a pas été comptabilisée).

Alors que les femmes sont majoritaires parmi les instituteurs et assimilés et parmi les professions intermédiaires de la santé et du travail social - respectivement 65,6 % et 77,3 % - ce sont les hommes qui globalement sont les plus nombreux au sein des professions intermédiaires - 52,6 %. Ils sont en effet majoritaires parmi les techniciens, les contremaîtres et les agents de maîtrise - respectivement 87,1 % et 90,1 %. On peut donc parler de fortes disparités au sein des professions intermédiaires.

Il existe d'importantes différences entre femmes et hommes au sein des employés.

Structure par sexe des employés en 2003 (moyenne annuelle)



Note : La catégorie "employés" est le regroupement de toutes celles qui la précèdent sur le graphique.

Alors que les femmes sont majoritaires parmi les employés (sur 100 employés 76,8 sont des femmes), une catégorie d'employés est majoritairement masculine : les policiers et militaires. Seul un policier ou militaire sur dix est une femme (10,4 %).

Ce n'est pas l'absence de certaines qualités qui explique la faible présence des femmes dans certaines professions, mais la manière dont notre société définit le féminin et le masculin.

Certaines professions tendent à être considérées comme "masculines" (techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise, policiers, militaires, par exemple), ce qui rend moins fréquent le choix de ces professions par les femmes et plus difficile leur recrutement.

De même, si certaines professions comptent peu d'hommes, c'est parce qu'elles sont jugées "féminines" (institutrices, infirmières, assistantes maternelles, par exemple), et non parce que les hommes manquent des qualités nécessaires pour les exercer.

Parmi les ouvrières la division sexuelle est particulièrement marquée. Les ouvrières travaillent dans des secteurs particuliers - textile, nettoyage, etc – et à des conditions différentes. Par

tradition, elles sont écartées des travaux de force et sont orientées vers des travaux exigeants des gestes répétitifs.

2.6. Formes d'emploi

2.6.1 Salariés et non salariés

En 2003, 32,4% des non salariés étaient des femmes. 8,1% des femmes en emploi étaient non salariés.

Les emplois non salariés sont plutôt des emplois masculins. La proportion d'hommes parmi les non salariés est de 67,7%.

La proportion de salariés est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (91,9 % contre 85,9%).

Les femmes salariées travaillent plutôt dans le secteur privé (69,8% dans le privé contre 30,2% dans le public)

Par contre, les femmes sont relativement plus présentes dans le secteur public que les hommes, 58,8% des salariés du secteur public sont des femmes.

2.6.2 Formes particulières d'emploi

Statut des emplois salariés selon le sexe (2003)

en %

Femmes

Hommes

Total

Intérimaires

1,5

2,8

2,2

Apprentis

0,8

1,6

1,2

Contrats à durée déterminée (CDD)*

9,6
5,6
7,5
Stagiaires et contrats aidés
2,8
1,8
2,3
Autres salariés
85,3
88,1
86,8
Total
100,0
100,0
100,0

* Hors stagiaires et contrats aidés

Note : Résultats en moyenne annuelle

Source : D'après Insee, Enquête emploi de 2003, in [Regards sur la parité - Edition](#)


[2004](#)

Les hommes salariés occupent un emploi stable plus souvent que les femmes salariées. Alors que 88,1 % des salariés masculins occupent un emploi stable, 85,3 % femmes sont dans ce cas.

La proportion d'intérimaires parmi les salariés est deux fois plus élevée chez les hommes que chez les femmes (2,8% des salariés masculins contre 1,5% des salariées).

Contrairement aux emplois intérimaires, les CDD, les stages et les contrats aidés sont plus fréquents chez les femmes salariées que chez les hommes salariés. Les CDD sont proportionnellement plus nombreux parmi les emplois salariés des femmes (9,6 %) qu'ils ne le sont parmi ceux des hommes (5,6 %). De même, les stages et les contrats aidés représentent 2,8 % des emplois salariés féminins, mais 1,8 % des emplois salariés masculins.

2.7. Temps partiel

2.7.1 Actifs occupés à temps partiel en 2003 (moyenne annuelle)

Femmes
Hommes

Actifs occupés à temps partiel
(en milliers)
3 313
721
Proportion d'actifs occupés
à temps partiel (en %)
29,9
5,4

INSEE

Enquête emploi 2003,
[Insee Première n°958, avril 2004](#)
et [Regards sur la parité, Edition 2004](#).

Les actives à temps partiel ne constituent pas une population homogène. Les unes ont fait le choix de ne pas travailler à temps plein ; les autres, au contraire, ont dû accepter un temps de travail inférieur au temps complet. En outre, pour celles qui ont choisi le temps partiel, les motivations peuvent être diverses :

garder de jeunes enfants, prendre en charge un parent ou un conjoint dépendant, sortir progressivement du marché du travail, suivre une formation, etc.

Source : Le travail à temps partiel féminin et ses déterminants, Economie et Statistiques, n°349-350, mai 2002.

29,9% des femmes ayant un emploi travaillent à temps partiel alors que 5,4 % des hommes ayant un emploi travaillent à temps partiel.

82,1% des actifs occupés à temps partiel sont des femmes.

Travailler à temps partiel ne signifie pas à mi-temps. On peut aussi travailler plus qu'un mi-temps ou moins qu'un mi-temps.

Le temps partiel peut être involontaire.

Le texte l'explique : "les autres, au contraire, ont dû accepter un temps de travail inférieur au temps complet".

Et ce qui est valable pour les femmes l'est aussi pour les hommes.

Dans ce cas, on parle de temps partiel "subi" : c'est l'employeur qui contraint le salarié à travailler à temps partiel alors que celui-ci aurait préféré travailler davantage.

Les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes motivations pour choisir le travail à temps partiel. Le texte évoque certaines motivations des femmes qui choisissent le temps partiel :

" garder de jeunes enfants, prendre en charge un parent ou un conjoint dépendant "

Il est probable qu'on ne retrouverait pas très fréquemment ces motivations chez les hommes : ces motivations font référence à des rôles que la société assigne plus souvent aux femmes qu'aux hommes.

C'est pour cette raison que l'on peut penser :

- que les hommes n'ont pas tout à fait les mêmes motivations que les femmes ;
- qu'il n'est pas toujours justifié de parler de temps partiel « choisi » au sujet des femmes, tant elles sont souvent amenées à composer avec ces rôles que leur assigne la société.

2.7.2 Temps partiel et durée de travail

En moyenne, en 2003, il y avait donc 3 313 000 femmes travaillant à temps partiel.

Environ deux tiers des femmes ayant un emploi à temps partiel travaillent moins de 30 heures par semaine.

En 2003, en moyenne, il y avait près de la moitié des hommes en emploi à temps partiel qui travaillaient chaque semaine entre 15 et 29 heures.

Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes, mais pour des durées assez proches (82,1 % des personnes en emploi à temps partiel sont des femmes).

Que ce soit chez les hommes ou chez les femmes, les salariés à temps partiel occupent moins souvent un emploi stable que les salariés à temps complet.

2.7.3. Temps partiel et sous-emploi

Le nombre de femmes en situation de sous-emploi est nettement plus important que celui d'hommes. Au 1er trimestre 2003, il y avait près de 4 fois plus de femmes en situation de sous-emploi que d'hommes.

On constate que les femmes se satisfont plus souvent que les hommes de leur emploi à temps partiel, même si elles ne le " choisissent " pas forcément.

3. CHOMAGE

3.1. Effectifs de chômeurs et taux de chômage selon le sexe en 2003

Effectifs
(en milliers)
Taux
(en %)
Hommes
1 277
8,7
Femmes
1 363
10,9
Ensemble

2 640

9,7

* Chômage au sens du BIT - Données moyennes pour l'année 2003.

Source : Insee, enquête emploi, in [Insee Première - N° 958 - Avril 2004](#)



Les femmes sont plus exposées au chômage que les hommes. Les femmes sont majoritaires parmi les actifs au chômage. Les femmes représentent 51,6 % des actifs au chômage.

3.2. Chômage et âge

Entre 1990 et 2003, les jeunes femmes ont toujours enregistré les taux de chômage les plus élevés. Parmi les 15-24 ans, elles sont plus touchées que les hommes et, parmi les femmes actives, elles sont plus touchées que les autres classes d'âge.

Si le taux de chômage des actives de 15-24 ans est moindre en 2003 qu'en 1990 (- 1,3 points), celui des actifs masculins de la même tranche d'âge a augmenté (+ 4,8 points). Malgré cette dégradation de leur situation, les jeunes hommes demeurent cependant moins exposés au chômage que les jeunes femmes. Quel que soit l'âge considéré, les femmes actives sont un peu moins souvent au chômage en 2003 qu'en 1990 (taux de chômage moyen en baisse de 1,1 point). En revanche, dans chaque tranche d'âge, les actifs masculins ont enregistré une détérioration de leur situation (taux de chômage moyen en hausse de 1,8 points). Ce sont les jeunes hommes qui sont les plus touchés par cette évolution défavorable (taux de chômage en hausse de 4,8 points).

3.3. Chômage et diplôme

En 1990, les femmes ont dépassé le niveau éducatif des hommes.

En 2003, parmi les actifs ayant fini leurs études depuis cinq à dix ans, un diplôme supérieur au bac protège les femmes du chômage davantage que les hommes.

Parmi les actifs les moins diplômés, les hommes ont un taux de chômage légèrement supérieur à celui des femmes.

A cette exception près, les femmes sont toujours plus exposées au chômage que les hommes, en particulier parmi les titulaires de CAP/BEP.

4. REVENUS ET NIVEAU DE VIE

Les inégalités de revenu entre les hommes et les femmes se manifestent dans les revenus d'activité, principalement les salaires, et dans les revenus de transfert. Elles sont particulièrement visibles pour les retraites et les minima sociaux. Cela se traduit par des différences de niveau de vie.

4.1 Les salaires

Les inégalités de salaires annuels net en 2002 (en euros)

Fonction publique d'Etat
Secteur privé et semi-public

Femmes

Hommes

F / H

Femmes

Hommes

F / H

D1

14 009

14 976

93,5 %

10 907

11 974
91,1 %
D5
21 253
24 082
88,3 %
15 695
17 932
87,5 %
D9
32 180
40 236
80,0 %
28 275
37 448
75,5 %
D9/D1
2,3
2,7

2,6
3,1

*Insee, extraction au 1/12e des fichiers de paye des agents de l'Etat
Insee, DADS 2002 (fichier au 1/12e),
[INSEE. Regards sur la parité](#)*



Globalement les salaires des femmes sont moins élevés que ceux des hommes.

*L'inégalité des salaires des femmes est moins importante que celle des salaires des hommes.
Les inégalités entre hommes et femmes sont plus grandes lorsque les revenus sont plus élevés.*

4.2 Les retraites

***Montant moyen mensuel des pensions (en euros)
Retraités ayant effectué une carrière quelconque***

65-69 ans

70-74 ans
75-79 ans
80-84 ans
85 ans et plus
Ensemble
Femmes

Nombre moyen de trimestres validés

122

119

119

115

113

119

Montant moyen de la retraite globale (en euros)

805

808

833

864

835

822

dont : réversion

101

151

206

252

280

175

Hommes

Nombre moyen de trimestres validés

166

168

172

176

164

169

Montant moyen de la retraite globale (en euros)

1466

1456

1464

1488

1287

1455

dont : réversion

4

7

10

15

19

8

Champ: retraités de plus de 65 ans ayant au moins un avantage de droit direct. les retraités ne percevant qu'une pension de reversion sont exclus

[Regards sur la parité 2004](#)

INSEE

Les différences de durée de cotisation entre les hommes et les femmes sont importantes.

Les hommes ont cotisé en moyenne 169 trimestres soit plus de 42 ans.

Les femmes n'ont cotisé que 119 trimestres soit moins de 30 ans.

L'écart représente donc 12 années de cotisation.

Ces écarts sont importants car le système de retraite privilégie des carrières complètes. Une durée de cotisation raccourcie provoque une réduction plus que proportionnelle de la pension de retraite.

La pension des femmes représente 56,5% de la pension des hommes.

Les pensions de réversion contribuent plutôt à réduire les inégalités de retraites. Elles ont longtemps été réservées aux femmes.

La durée de vie plus longue des femmes les conduit également à en bénéficier plus largement.

On peut expliquer les différences entre les retraites des hommes et des femmes

par les différences de salaires et par la durée de cotisation.

Les hommes ont bénéficié en moyenne durant leur vie active de salaires supérieurs à ceux des femmes. Les cotisations versées ont donc été supérieures et les pensions de retraites, calculées

sur la base du salaire antérieur, sont donc plus importantes pour les hommes.

Les hommes ont en moyenne cotisé 12 ans de plus que les femmes. Les pensions de retraites sont déterminées en fonction du nombre de trimestres de cotisation. Cela se traduit par un montant de pension plus élevé pour les hommes.

Les inégalités dans les retraites selon la durée de la carrière se retrouvent à tous les âges.

La retraite moyenne des retraitées ne représente que 63,8% de la retraite de celles ayant effectué une carrière complète.

Cela signifie que beaucoup de femmes n'ont effectué qu'une carrière partielle et ne disposent donc pas des annuités nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein.

Les retraites moyennes des hommes ayant effectué une carrière complète sont à peine supérieures à celles de l'ensemble des retraités masculins à tous les âges. Cela signifie que très peu d'hommes n'ont pas effectué de carrière complète. Ils bénéficient donc en général des annuités nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein.

Les retraites des femmes sont nettement inférieures à celles des hommes, même lorsque les carrières sont complètes. On retrouve ici la conséquence des inégalités de salaires entre les hommes et les femmes. Cet écart est encore plus marqué pour les femmes les plus âgées, ce qui peut signifier que les inégalités de salaires se sont réduites au cours des dernières décennies. L'écart est encore plus fort lorsqu'on prend en compte l'ensemble des carrières car on a alors l'effet de la durée de la carrière, plus courte pour les femmes.

4.3 Les minima sociaux

4.3.1 Le minimum vieillesse

Pour les femmes, la répartition des allocataires du minimum vieillesse est assez homogène. On trouve des pourcentages proches dans toutes les tranches d'âge (entre 12,5% et 17,5% au delà de 65 ans). Le taux est plus faible pour les femmes les plus jeunes car ce sont celles qui ont le plus exercé une activité rémunérée au cours de leur vie.

Mais cette répartition homogène se traduit par une proportion de bénéficiaires plus importante aux âges élevées. 17,8% des plus de 90 ans contre 3,3 % des 65-69 ans. On peut y voir un effet des différences de durée de vie et d'activité des hommes et des femmes. Au décès de leur mari, beaucoup de femmes qui n'ont pas travaillé, n'ont plus comme ressources que la pension de réversion, qui représente la moitié de la pension de leur mari. Il en résulte une perte de revenu qui peut les conduire à obtenir le minimum vieillesse.

Les hommes ayant le plus souvent travaillé tout au long de leur vie, disposent à la retraite de revenus plus importants que les femmes. Ils sont donc moins concernés par le minimum vieillesse. Ce sont les plus jeunes (65-75 ans) qui en sont les principaux bénéficiaires.

4.3.2 L'allocation de parent isolé

La quasi totalité des bénéficiaires de l'API sont des femmes. Les revenus des femmes étant plus faibles que ceux des hommes elles peuvent plus fréquemment bénéficier de cette allocation.

La garde des enfants est le plus fréquemment accordée aux femmes. Elles sont donc logiquement plus souvent les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé.

4.4 Niveau de vie

Entre 25 et 59 ans, les différences de niveau de vie entre hommes et femmes sont assez faibles.

De façon mécanique, les hommes et les femmes vivant en couple (soit 80% des personnes de cet âge) ont des niveaux de vie équivalents. Ils sont souvent au-dessus de la médiane car la vie en couple permet souvent de cumuler deux revenus professionnels et d'atteindre un niveau de vie supérieur. Les hommes et les femmes vivant seuls ont des distributions de niveaux de vie assez semblables, bien que les hommes apparaissent un peu plus fréquemment au sommet de la distribution.

Les taux de pauvreté des femmes sont toujours supérieurs ou égaux à ceux des hommes pour toutes les tranches d'âge. L'écart n'est cependant pas très important pour les moins de 50 ans (1 point seulement) et les taux sont identiques entre 50 et 75 ans.

C'est pour les plus de 75 ans que l'écart est très important. Le taux de pauvreté des plus de 75 ans est trois fois plus important chez les femmes que chez les hommes.

Cela s'explique largement par les différences concernant les retraites. Beaucoup de femmes de plus de 75 ans n'ont pas exercé d'activité rémunérée au cours de leur vie, ou n'ont réalisé qu'une carrière incomplète. Elles ne bénéficient donc pas d'une retraite équivalente à celle des hommes.

Comme les femmes vivent également plus âgées que les hommes ce sont souvent elles qui subissent la perte de revenu résultant du décès du conjoint.

5. PARITE ET POUVOIR DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Si les femmes représentent aujourd'hui 46 % de la population active, elles sont moins nombreuses à accéder aux plus hautes strates des hiérarchies professionnelles. Dans les entreprises du secteur privé, en 2001, les femmes représentent 24 % de l'encadrement (soit 1,7 million de femmes), ce qui est une progression notable puisque dix ans auparavant leur part s'élevait à 19 %. Dans la Fonction publique, les femmes sont majoritaires (55 %) mais encore très peu présentes dans les emplois de direction (14 % en 2000 pour l'ensemble des emplois de direction et d'inspection, 11 % pour les emplois laissés à la décision du gouvernement).

Néanmoins la progression est sensible, puisque dix ans auparavant, la part des femmes était de 9 % au lieu de 14 % dans les emplois de direction et d'inspection, et de 3 % au lieu de 11 % dans les emplois laissés à la décision du gouvernement.

En 1999, sur l'ensemble des 178 000 chercheurs, 25 % sont des femmes. Les chercheurs se répartissent à part égale entre recherche et développement dans le secteur public et en entreprise (autour de 66 000) ; les chercheuses sont nettement plus nombreuses dans la recherche publique (28 700) que dans le secteur privé (15 600).

En 1998, un créateur d'entreprise sur trois est une créatrice. La proportion de femmes créatrices d'entreprises est élevée dans le commerce (34 %) et les services aux particuliers (25 %), elle est très faible dans la construction (5 %) ou les transports (2 %).

6. PARITE DANS LE MONDE DU TRAVAIL : COMPARAISON EUROPEENNE.

Les progrès historiques de l'insertion des femmes sur le marché du travail sont indéniables : les taux d'emploi des femmes et des hommes se sont rapprochés. Mais de profondes inégalités demeurent. De nouvelles inégalités sont apparues : précarisation de l'emploi, insertion par des temps partiels, ces formes d'emploi flexibles les concernent davantage. Mais parce qu'elles représentent près de la moitié de la population active (46% en France, 44% dans l'Union Européenne des 15), c'est l'ensemble du marché du travail qui en est atteint. Leur activité est ainsi, tour à tour, un enjeu pour la croissance économique ou un moyen de rendre plus flexibles les marchés du travail.